

GRETA : un organisme de formation publique qui ne demande qu'à le rester...

16 fév. 2011

Depuis quelques mois, la remise en cause des droits, statuts, quotités d'heures d'enseignement, indices, etc... a suscité une vive inquiétude qui n'a cessé de grandir parmi les personnels de GRETA surtout depuis la publication de la proposition de loi WARSMANN dont l'interprétation peut laisser penser à une refonte profonde des structures des GRETA.

La volonté du gouvernement de donner la gestion des GRETA à des GIP (groupement d'intérêt public) pouvant employer des personnels sous différents statuts, publics, mais aussi privés a poussé nos collègues du GRETA de Riom à alerter les décideurs publics régionaux. Le résultat de leur courrier étant une proposition de rencontre à la Préfecture de Clermont Ferrand que nous sommes empressé d'accepter.

Le document qui suit est un résumé de cette réunion qui s'est déroulée le 16 février 2011 en présence de Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous Préfet de Riom et Monsieur le Recteur d'académie. La délégation étant composée de 6 représentants des personnels du Greta de Riom, et de 4 responsables CGT spécialistes des formations initiales et continues tant dans le public que le privé.

Présentation de la situation :

Les Conseils Régionaux et l'Etat ont toujours reconnu la qualité des formations dispensées dans le cadre de la formation continue de l'Education Nationale.

Or aujourd'hui la proposition de texte de loi WARSMANN, présentée au Sénat, par l'intermédiaire de la suppression de l'article L423-1 du Code de l'Education, dans le cadre de la prétendue simplification du droit public envisage de faire disparaître les GRE.TA au profit d'un éventuel **Groupement d'Intérêt Public ou Privé.**

A notre avis, cette perspective fragiliserait la cohérence du réseau de la formation continue. En outre, l'article 13 de la constitution du 27 octobre 1946 stipule : « la nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïc, à tous les degrés, est un DEVOIR de l'Etat ».

En filigrane de cette proposition de loi WARSMANN, c'est bien le désengagement de l'Etat pour sa mission de formation continue qui émerge dans un contexte global défavorable au Service Public.

La remise en cause du Service Public va entraîner la difficulté, voire l'impossibilité pour les publics les plus fragiles, d'accéder à des formations de qualité adaptées à leurs besoins.

Nous ne pouvons pas adhérer à cette proposition !!!

En effet, l'existence des GRETA associe une mission forte de lutte contre l'exclusion et les inégalités, et cela quelle que soit la réalité du tissu économique. Le réseau public des GRETA assure dans de multiples lieux, une réponse aux problématiques de mobilité des personnes les plus en difficultés (niveau scolaire, économique, etc...) en leur garantissant l'accès au droit à la formation. Il leur assure la possibilité d'être orienté, formé et ainsi la capacité à sécuriser leurs parcours face aux mutations économiques et sociales.

Le Service Public de formation dont fait partie intégrante le réseau des GRE.TA répond ainsi aux besoins du pays et aux enjeux de la Formation et de l'Orientation tout au long de la Vie et de développer ainsi la richesse du pays.

Cette éventuelle transformation des GRETA en **Groupement d'Intérêt Publics ou Privés**, dont on ne voit pas comment ils pourraient fonctionner, générerait des perspectives totalement incertaines pour les personnels aussi bien en matière de statuts qu'en matière d'organisation de travail et de continuité de service.

A priori, la transformation en GIP du réseau de la formation continue de l'Education Nationale marquerait un démantèlement qui passerait par une diminution des effectifs des formateurs et donc par conséquent par une diminution de la qualité apportée à la formation des stagiaires et à

l'individualisation des parcours qui représentaient jusqu'alors la marque d'équité des formations GRETA.

A partir de cette présentation, un dialogue entre personnels du Greta, représentants syndicaux et Mr le Préfet et Mr le Recteur s'est engagé.

Il s'est dégagé une volonté d'apaisement de la part de l'Administration qui a essayé de répondre le mieux possible à nos questions. Toutefois les réponses apportées n'ont pas réussi complètement à rassurer les personnels ni nous convaincre du bien fondé d'un passage en GIP, tant la séparation entre une gestion de type services publics ou de type entreprise de formation privée nous semble bien mince...

Des questions, quelques réponses, mais encore beaucoup de zones d'ombre !

Monsieur le Recteur, nous a communiqué sa surprise quant à l'engagement isolé de la section syndicale CGT des personnels du GR.ETA de Riom. Pour lui nos collègues sont les seuls à avoir une mauvaise interprétation du projet de la loi WARSMANN alors que les personnels des autres semblent totalement adhérer à ce projet.

Le Préfet nous fait remarquer qu'il manque à notre présentation la genèse de la loi Warsmann...

Il aurait aimé que nous parlions du rapport de J.Claude RAVAT (Juin 2006 – La situation des Greta - <http://media.education.gouv.fr/file/26/0/4260.pdf>) qui parle des difficultés du GRETA et propose comme remède un passage en GIP « La solution envisagée dans le présent rapport est de faire évoluer l'organisation de la formation continue d'une structure sans personnalité morale basée sur une convention à une structure juridique avec personnalité morale. »

► Il réaffirme, avec MR le Recteur que le gouvernement n'a aucune volonté à faire disparaître le côté « Service Public » du GR.ETA, que le seul but est d'avoir un fonctionnement le meilleur possible, avec une mutualisation des offres de formations et des fonds (au travers du FAM, fond académique de mutualisation)

CGT :

❖ Concernant l'engagement de la section syndicale CGT de Riom, nous ne sommes absolument pas surpris de la remarque de M le Recteur vu le peu de mobilisation de nos collègues au sein des différents GR.ETA.

❖ Le rapport de J.C RAVAT évoque la remarque suivante : « Dans la mesure où la tendance au désengagement de l'Etat se confirme et où le pouvoir des conseil régionaux est renforcé en matières de formation continue, la mission d'inspection n'a pas jugé opportun la création d'une instance nationale. »

❖ le rôle du FAM est actuellement plus un fonds de mutualisation à sens unique...

Officiellement les fonctions du fonds académique de mutualisation sont de :

a) Couvrir les risques financiers afférents à l'utilisation des emplois gagés par des ressources de formation continue ainsi que ceux liés à la conclusion, à la gestion et à la fin des contrats d'engagement des personnels recrutés pour l'exécution des conventions de formation.

b) Consentir des avances remboursables aux établissements supports des groupements pour assurer la trésorerie des opérations de formation en cours

c) Financer les actions de promotion des formations auprès des utilisateurs et des partenaires, d'analyse et de prévision de la demande de formation, de conception, de développement et d'adaptation de nouveaux dispositifs et nouveaux modes de formation, ainsi que des actions visant à améliorer l'organisation, la gestion et l'équipement des groupements d'établissements.

En fait conformément aux dires du recteur, il permet à ce jour de « renflouer » les GRETA déficitaires ?! ...Ce fonds de mutualisation intéresse grandement l'Etat qui souhaiterait clarifier son mode de mutualisation et auditer les établissements par rapport à la gestion de ces fonds (cf rapport rencontre M.E.N et FERC CGT) ?!...

► **M. le Recteur nous assure que le GIP est LA Solution** : en nous assurant que le GIP académique actuel existe depuis plus de 7 ans, que tous les GRETA en sont membres, qu'il a une gestion PUBLIQUE et uniquement publique, que la Région, à travers Mme Arlette ARNAUD-LANDAU, vice-présidente du Conseil Régional Auvergne en charge de l'apprentissage et de la formation tout au long de la vie, participe à sa gouvernance, qu'il n'a rien changé dans les objectifs des GRETA, et qu'il permet de rassembler aujourd'hui un chiffre d'affaire de 12 M d'€uros.

Analyse de la CGT : le GIP actuel n'a aucune action sur la gouvernance des GRETA. En effet, il est très différent du cadre proposé pour le G.I.P de la loi WARSMANN. Ce qui va changer :

- *Quelles seront les modifications de cette nouvelle situation impliquera sur les conditions de travail des personnels formateurs , quotité, etc...*
- *L'Etat semble vouloir se désengager du salaire des Conseillers en Formation Continue. Conformément au rapport de la rencontre M.EN et FERC CGT, les organismes de formation privés, accuse les GR.ETA de fausse concurrence, du fait que l'état prend en charge une partie des dépenses inhérentes à la structure. Dès lors, les GR.ETA vont devoir modifier leurs annexes financières afin de rester dans le champ de la concurrence tout en intégrant les nouvelles dépenses.*
- *Par ailleurs, le cadre de gouvernance des GIP sera impulsé par une convention consultative, qui sera rédigé par le gouvernement. Une notion a été récemment modifiée, le directeur du GIP pourra être également le président du Conseil d'Administration.*
- *Par ailleurs, le GIP ne prévoit pas d'embaucher des personnes mais d'employer des personnels mis à disposition par d'autres organismes. Quid de la situation si les GR.ETA disparaissent....*

... personne, à ce jour est en mesure de nous dire comment serait le futur GIP qui gérerait les GRETA, et si le GIP académique actuel serait la structure de support choisie !

D'où notre légitime inquiétude ...

Mr le Recteur nous fait remarquer ensuite que le manque de communication des actuels dirigeants des GRETA (les proviseurs, les conseils d'administrations) a largement montré leur incompétence et justifient donc une refonte totale des GR.ETA et de leur gouvernance, pour reconstruire quelque chose de plus solide qui communique mieux avec tous les acteurs de cet organisme de formation.

► **Le préfet nous fait remarquer qu'une association portail de l'orientation, de la formation et de l'emploi en Auvergne - le CARIF OREF – est bien passé en GIP sans être démantelé, bien au contraire...**

la CGT : le statut des salariés du GIP qui gère le CARIF OREFest privé et relève du code du travail

Il nous précise que le « P » veut toujours dire **public**, même s'il reconnaît que ce GIP à parfois un fonctionnement de type privé pour la gestion des statuts de ses personnels qui ne s'en sont jamais plaint... Cet exemple prouve la souplesse des GIP, souplesse qui devrait, d'après lui, nous rassurer.

Le futur GIP « GRETA » est à définir, il faudra faire en sorte qu'il ne modifie pas les statuts des actuels personnels (ce qui, à son avis, est déjà acquis vu que le but est de garder un fonctionnement optimum des **GRETA et donc d'éviter de se compliquer la tâche en modifiant tout...**)

Il nous est fait la promesse d'une diffusion d'infos sur la loi Warsmann et son interprétation préfectorale auprès de tous les acteurs GRETA.

Remarque d'un des collègues GRETA : l'inquiétude des personnels tient du fait que certains collègues voient leurs conditions de travail totalement modifiées, leurs statuts bouleversés illégalement, etc... Ils ont peur que le passage en GIP n'accentue ces réformes et fasse perdre au GR.ETA ses qualités spécifiques qui font de lui un organisme de formation reconnu et apprécié.

Autrefois, les actions de formations étaient longues, aujourd'hui, pour des raisons économiques, elles sont réduites à des périodes de plus en plus courtes, ce qui n'est pas un gage de qualité et qui laisse présager d'un désintérêt de l'Etat pour certains publics.

La maltraitance actuelle exercée envers certains collègues « qui coûtent trop cher » leur font redouter cet éventuel changement de gouvernance qui pourrait privilégier le côté concurrentiel au détriment de la qualité de la formation au profit de la rentabilité...

► **Mr le Préfet essaie de rassurer** le collègue en reconnaissant tout à fait légitimes ces inquiétudes vis-à-vis des conditions de travail et en remarquant qu'actuellement le GRETA « n'est pas si mauvais que ça » vu qu'il gagne des appels d'offres bien qu'étant plus cher que la concurrence.

Il faut, dit-il, que les collègues « aient confiance en eux »...

Il rajoute qu'en Auvergne, si le chômage des jeunes a baissé de plus de 10%, c'est bien parce qu'on a su mobiliser la formation, et qu'avec le jeune public « difficile » le GRETA a su faire ses preuves et traité le problème avec succès... « Pourquoi voudrait-on le supprimer ? »

Analyse de la CGT : Cette baisse du chômage de 10% liée à une sortie des chiffres de pôle emploi au moment de l'entrée sur des stages, mais également une augmentation de l'intérim. Peut être 10% de chômage en moins mais sur des solutions peu pérennes, voire complètement précaires et peu qualifiées.

► **Le recteur rajoute** que même si la délégation de Riom ne représente pas tous les GRETA d'Auvergne vu qu'ils n'ont pas tous, actuellement, les mêmes statuts, il apprécie tout particulièrement leur démarche de ce soir, et fait remarquer que le passage en GIP permettrait de ne plus avoir ces différences...

Il rajoute qu'on est bien sur un marché concurrentiel, et que si nous voulons continuer, il faut se mettre en avant pour montrer que les GRETA savent faire autre chose que le privé. Mais aussi MUTUALISER les appels d'offres, les offres de formations pour répondre aux demandes, et aussi les fonds...

La CGT : pour renflouer qui ? Les GRETA déficitaires ? Il serait intéressant de connaître les causes réelles de leur déficit...

Question : les personnels actuels vont-ils garder leur statut ?

► **Réponse de M. le préfet :** Pourquoi voudriez-vous qu'on se complique la tâche ?

Les GRETA doivent continuer de fonctionner comme avant, on va donc tendre vers une solution qui conservera les statuts actuels des personnels...

► **M. le recteur rajoute** que la souplesse du GIP permet justement l'embauche de personnels sous différents statuts... Et rappelle que le 1^{er} objectif des GRETA est de réussir les formations qui leur sont confiées...

La CGT : des personnels sous différents statuts... Quoi de mieux pour diviser les personnels ?

Question de la CGT : le GIP ne risque-t-il pas d'être une banalisation des GRETA ?

► **Réponse du préfet :** Si on voulait banaliser, on ne s'embêterait pas à créer des GIP... Je n'ai aucune inquiétude quant à « la banalisation » de la future structure, et je peux vous assurer qu'elle aura un caractère « fortement public » (sic) « J'en suis certain » (re-sic)

Analyse de la CGT : Des promesses que nous devons enregistrer pour plus tard...